

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 juillet 2012
(convocation du 2 juillet 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 15
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 12 h 45 et jusqu'à 13 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANCOIS Béatrice jusqu'à 10 h 10
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à partir de 13 h 40
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 13 h 20
M. AMBRY Stéphane à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 11 h 15
M. BRUGERE Nicolas à M. LOTHAIER Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 35 et à partir de 14 h 05
Mme COLLET Brigitte à M. QUERON Robert jusqu'à 11 h 30

M. DAVID Yohan à Mme LIRE Marie Françoise
M. DELAUX Stéphan à Mme PIAZZA Arielle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10 h 45 et à partir de 13 h
Mme DIEZ Martine à Mlle COUTANCEAU Emilie à partir de 12 h 45
M. DUPOUY Alain à M. REIFFERS Josy
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle
M. MANGON Jacques à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. PAILLART Vincent à M. RAYNAUD Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël
M. PEREZ Jean-Michel à M. DOUGADOS Daniel
M. RESPAUD Jacques à M. TRIJOULET Thierry à partir de 12 h 45
M. ROUVEYRE Matthieu à Mlle DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 9 h 55
M. SIBE Maxime à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 15
Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

EXCUSE :

M. ROBERT Fabien

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association l'Atelier Remuménage - Subvention de la Communauté urbaine de
Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation.**

☐

☐

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Association Atelier Remuménage, créée en 2001, a pour but d'offrir des services dans le domaine du logement à des personnes ayant de faibles ressources sur le département de la Gironde. Il peut s'agir d'une aide aux déménagements, d'un service garde de meubles, de la réalisation de petits travaux, de la livraison de meubles, etc...

Présentation de l'Association Atelier Remuménage

L'Association l'Atelier Remuménage propose un service d'accompagnement au déménagement pour les personnes défavorisées. Elle a pour objectif de proposer un accompagnement aux familles (accueil, information sur les aides financières et guide pratique pour organiser leur déménagement), suivi d'une aide au déménagement sur le terrain. Les tarifs sont adaptés à la situation familiale et aux ressources de la famille déménagée. L'ensemble de ces prestations s'adresse aux personnes avec des revenus modestes, aux populations en situation de précarité, d'instabilité, n'ayant pas les moyens de s'adresser à une entreprise classique de déménagement.

L'association est la seule structure du département de la Gironde à proposer un service d'accompagnement au déménagement pour les personnes défavorisées. Elle a pour finalité de répondre à une demande non satisfaite par le secteur privé comme par le secteur public, elle contribue à l'intégration économique et à l'amélioration des conditions de vie des populations en difficulté en facilitant leur mobilité résidentielle, elle participe au renforcement de la cohésion sociale en élargissant l'accès à un service jusque là réservé à des catégories sociales plus favorisées, elle permet un accès à l'emploi pour les jeunes sans qualification.

L'objectif poursuivi est non seulement de proposer un accompagnement aux familles mais aussi d'offrir des services de qualité avec des équipes et du matériel professionnel, aux personnes disposant de faibles ressources. Le déménagement est un point de départ pour se rapprocher d'une zone d'emploi, d'un réseau familial, d'accéder à de meilleures conditions de vie ou accéder à un logement autonome.

L'équipe opérationnelle est constituée d'une dizaine de salariés permanents qui assurent le fonctionnement et le développement de l'association.

Grâce aux financements apportés par les partenaires (Fondation de France, Fondation Abbé Pierre, Fondation Caisse d'Epargne, Fondation Vinci pour la Cité, Macif et AG2R La Mondiale) l'association a pu acquérir 3 camions de 20 m3 et le matériel nécessaire au déménagement. Ce qui lui a permis en 9 ans d'activité, de réaliser 3 845 déménagements sur le département de la Gironde.

Bilan 2011 et programme d'action 2012

En 2011, la majorité des déménagements se font sur l'agglomération bordelaise et l'arrondissement de Libourne, mais le territoire d'intervention s'étend régulièrement.

L'association a répondu à 810 demandes de renseignements et réalisé 480 interventions (2 pour des associations et 478 pour des particuliers). Elle a effectué 139 prestations complémentaires (démontage – remontage de meubles, emballage).

Le public est essentiellement constitué de personnes seules (82 %) avec pour 42 % d'entre elles des enfants à charge. 67 % des bénéficiaires sont sans emploi, 17 % sont salariés et 16 % sont retraités.

Les ressources sont issues des minima sociaux dans 72 % des cas, d'une retraite à hauteur de 13 % et d'un salaire dans 15 % des cas.

Un certain nombre de familles ont pu être accompagnées par une assistante sociale et bénéficier d'aides financières pour leur déménagement. Les prescripteurs sont les MDSI, les CCAS, les organismes de tutelles, les bailleurs sociaux, les organismes de logement.

Le projet mobilise de nombreuses communes de l'agglomération : Cenon, Bègles, Floirac, Pessac, Villenave d'Ornon, Lormont, Eysines, Carbon Blanc, Bruges, Le Bouscat, Talence.

En 2012, face au fort potentiel de la demande, l'Atelier Remuménage souhaite renforcer son équipe. En effet, la pérennisation du service est indispensable, l'association a acquis une compétence axée sur le déménagement de personnes en difficultés est un savoir faire spécifique à ce type de public.

Ce projet fait écho à plusieurs politiques communautaires :

- Au titre de l'économie sociale et solidaire, ce projet devrait aboutir l'an prochain à une structure professionnalisée, avec une forte dimension d'innovation sociale, compte tenu que le secteur privé ne répond pas aux besoins de mobilité résidentielle des personnes défavorisées : L'atelier souhaiterait en effet aboutir à une transformation de l'association en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) avec un agrément « entreprise d'insertion », qui sera demandé à la DIRECCTE pour l'année 2013. Le statut SCIC a été choisi car il s'agit d'un statut d'entreprise commerciale, ce qui lui permettrait de développer des actions de prospection plus larges auprès du public et à des tarifs plus adaptés, et d'associer dans son capital des acteurs privés et publics.

- Au titre de la politique habitat : ce service de déménagement permet de réaliser un parcours résidentiel pour les personnes habitant en zones prioritaires, du parc privé vers le parc des bailleurs sociaux, permettant ainsi à un certain nombre d'habitants ne pouvant plus assumer le coût d'un loyer trop cher de rester dans l'agglomération et d'accéder à l'offre des bailleurs.

Elle envisage d'effectuer 500 déménagements sur l'année pour un coût fixé à 600 € l'unité. L'effectif en personnel fixé à 10 salariés serait complété par le recrutement de 3 personnes en CUI. Pour l'association il est important de garder sa vocation sociale première qu'est le service d'aide au déménagement des plus démunis. La pérennité et le développement de la structure passe par l'élargissement des catégories de public déménagé, en partenariat avec des organismes comme les bailleurs, les collectivités, les entreprises, les professionnels

Budget pour l'année 2012

La Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 12 000 € au titre de participation au développement des activités de l'association Atelier Remuménage.

Le budget prévisionnel pour l'année 2012 est estimé à 366 066 € TTC détaillé comme suit :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
Achats	7 000	Vente de produits et services	226 500
Services extérieurs	45 000	Subventions d'exploitation	
Autres services extérieurs	36 000	Association Sud ouest solidarités	1066
Impôts et taxes	2 766	CUB	12 000
Charges de personnels	240 000	Conseil général 33	16 000
Autres charges de gestion courante	7 300	CAF Bordeaux	13 000
Charges financières	500	Mairie de Bordeaux	13 000
Charges exceptionnelles	3 000	Autres mairies	22 500
Dotation aux amortissements	24 500	Autres produits de gestion courante	56 500
		Reprise sur amortissement	5 000
		Transferts de charges	500
TOTAL	366 066	TOTAL	366 066

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la projet présenté par l'Association Atelier Remuménage répond aux politiques publiques de la Communauté urbaine, et aux objectifs fixés en faveur de l'économie sociale et solidaire

DECIDE

Article 1 : L'attribution d'une subvention de 12 000 € à l'Association Atelier Remuménage au titre de participation pour le développement de son activité en 2012

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est habilité à signer la convention ci-annexée, contenant les conditions de règlement de la subvention communautaire

Article 3 : le règlement de la subvention précitée sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2012, chapitre 67, article 6745, fonction 901, CRB BD00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
25 JUILLET 2012

PUBLIÉ LE : 25 JUILLET 2012

M. FRANCK MAURRAS